



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gynécologues

Question écrite n° 65815

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la nomination d'internes à l'examen classant national, pour la spécialité de gynécologie médicale, pour l'année universitaire 2014-2015. En cinq ans, le nombre des gynécologues médicaux a connu une baisse de près de 500 praticiens, soit plus du quart de l'effectif de ces spécialistes en exercice. Cette situation résulte, notamment, de l'absence durant plus de quinze ans de formation à la spécialité et du faible nombre de postes d'internes qui lui ont été attribués, pendant des années, depuis son rétablissement en 2003. En juillet 2013, le nombre des postes attribués à la gynécologie médicale a été augmenté, passant ainsi de trente postes d'internes en 2012-2013 à quarante-et-un pour l'année 2013-2014. Les agences régionales de santé (ARS) ont été incitées par ailleurs à augmenter le nombre de postes en gynécologie médicale, eu égard à une démographie qui demeure préoccupante. Or il semblerait que certaines ARS demandent un nombre de postes inférieur à celui de l'année universitaire en cours. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de la situation de ce dossier et des mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour la défense de la gynécologie médicale.

Texte de la réponse

Le numerus clausus en médecine a doublé depuis 1999 : fixé à 3 700 en 1999, il s'établit à 8 000 en 2015. A terme, cette augmentation du numerus clausus devrait profiter à l'ensemble des disciplines, dont la gynécologie médicale. Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine est, pour sa part, en augmentation constante. L'arrêté du 9 juillet 2015 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des ECN à 68 au titre de l'année universitaire 2015-2016. Ainsi, ce nombre de postes a plus que doublé entre 2012 et 2015, passant de 30 postes à 68 postes. Un effort particulier a été fait cette année, puisque 20 postes supplémentaires sont offerts par rapport à l'année passée.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65815

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8316

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6631